

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 Avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN, M. GEHANT Pascal, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT (arrive à 20h45 au point 2 de l'ordre du jour), M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Guy BARRALON.

Absent : M. Michel GARCIA

Absent excusé : M. Marc LAUDIE

Secrétaire de séance : M. Christophe MONPOINT

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire rend hommage à M. Félix BLANC, décédé le 24 avril. M. Blanc est né et a toujours vécu à Denney, il était le doyen des hommes. C'était une figure connue au village, il était toujours présent en tant que porte drapeau aux cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de conseil du 23 mars 2012
- 2 - Modification documents location CLA, convention et règlement
- 3 - Forêts - programme des travaux
- 4 - Retrait délibération concernant l'intégration de la rue de l'étang dans le domaine public communal
- 5 - Déclarations d'intention d'aliéner
- 6 - Questions et informations diverses

1 - Approbation PV de la séance du 23 mars 2012

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

A l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 mars 2012.

2 - Modification documents location CLA, convention et règlement

Le Maire expose : la régie de recettes de la médiathèque et celle de la location de la salle seront regroupées au secrétariat de mairie à partir du 1er mai.

Les poubelles à couvercle jaune vont très prochainement entrer en service, les locataires de la salle devront également faire le tri. En conséquence il propose les modifications suivantes :

Sur la convention concernant la location de la salle : Le nom du régisseur est supprimé et remplacé par **le régisseur en exercice**. Pour l'assurance, la copie garantissant la responsabilité civile du locataire est à fournir au plus tard **une semaine avant** la remise des clés. **La remise des clés est conditionnée par la fourniture de cette attestation.**

Sur le règlement : article 7 intitulé mise en place, rangement et nettoyage : ajouter la phrase suivante : **dans le container à couvercle jaune pour le carton, le plastique et boîtes métal.**

M. Norbert Jomard signale que les dirigeants de la médiathèque ne sont pas favorables à la suppression de cette régie qui risque de compliquer le système utilisé par les dirigeants. En effet, l'emprunt de livre ou autre ne peut se faire que si la cotisation est enregistrée, si le paiement de la cotisation ne figure pas systématiquement sur le logiciel de la médiathèque, le prêt ne pourra pas se faire. Avec ce nouveau fonctionnement, le nombre d'adhérents risque encore de diminuer.

Après débat, une solution est retenue afin de ne pas gêner les adhérents, le logiciel utilisé par la médiathèque sera à disposition du régisseur en mairie pour gérer sur place les encaissements.

En ce qui concerne la salle pour des raisons d'organisation, la régie, la location, l'état des lieux, la remise des clés, toutes ces prestations seront assurées par le nouveau régisseur nommé au secrétariat mairie.

Le Maire soumet au vote du Conseil, les modifications apportées au règlement et à la convention de location de la salle.

A l'unanimité, le Conseil décide de modifier les documents comme énoncé ci-dessus.

3 – Forêts : programme travaux

Le Maire laisse la parole à Norbert Jomard qui présente le programme des travaux prévus en 2012 :

Programme ordinaire 2012 devis total de 7 673,13 €

Investissement TTC : 3 699,63 €

Fonctionnement TTC : 3 973,50 €

- Travaux sylvicoles : prix opération : 6 082,20 € ht

parcelle 18 : dégagement manuel de plantation

dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement,

parcelles 5-7-8 : dégagement manuel de semis avec création de cloisonnement

- Travaux de maintenance : prix opération 453,15€ ht

parcelle 17 : entretien du parcellaire : mise en peinture,

parcelle 20 : remise en état de poste à la mini pelle

- Plantation 1 enfant 1 arbre : prix de l'opération 635,80€ ht

travaux préalables à la régénération , fourniture de plants, protection contre le gibier, dégagement manuel de plantation avec entretien de cloisonnement

Coupes 2012 : propositions d'Etat d'Assiette (travaux correspondants au programme d'aménagement)

– Parcelles 18af à Fontaine 20m³ : travaux d'amélioration

– Parcelles 1ar 2ar 3 à Roppe 450 m³ : travaux éclaircissement

Vente aux adjudications générales, sur pieds à une entreprise.

M. Norbert Jomard signale qu'une vente par adjudication a eu lieu en mars dernier concernant les coupes réalisées au Bromont, un premier lot s'est vendu à 13 556 €, le second lot n'a pas atteint le prix de retrait fixé à 1400 € il sera remis aux enchères lors d'une prochaine adjudication.

Le Maire soumet ces propositions au Conseil,

A l'unanimité, le conseil approuve la proposition de la commission forêt

ADOPTE l'état d'assiette concernant les coupes 2012

ADOPTE le programme ordinaire 2012

AUTORISE le Maire a signer tout document relatif a ces opérations

4 - Retrait délibération concernant l'intégration de la rue de l'étang dans le domaine public communal

Le Maire expose : après contrôle par les services de la préfecture, il nous est demandé de retirer la délibération n° 2012/01/03 en date du 27 janvier 2012 concernant l'intégration de la rue de l'Etang dans le domaine public communal. Le conseil avait décidé de faire état des démarches effectuées précédemment pour simplement les terminer. L'enquête publique de 1995 ne peut être utilisée, il aurait fallu faire les démarches nécessaires dans un délai d'un an.

Cette enquête sera réalisée dans le cadre de la procédure du PLU.

Le Maire propose au Conseil de retirer cette délibération sur demande de la préfecture

A l'unanimité, le Conseil décide de retirer cette délibération.

5 - Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire informe les élus qu'il a reçu trois déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- un terrain cadastré section D n° 474 représentant une surface totale de 57 ca, adresse du bien 1 Grande rue
- un terrain cadastré section B n° 609 représentant une surface totale de 17 a 33 ca, lieudit Sous La Forêt de Belfort
- un immeuble bâti sur terrain propre cadastré section B n° 655-656 d'une surface totale de 9 ares 16 ca situé 97b Grande Rue

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

6 - Questions et informations diverses

Le Maire signale que l'INSEE réalisera du 7 mai au 30 juin 2012 une enquête sur les ressources et les conditions de vie. L'enquête se fera auprès 12 000 logements, parmi ces logements certains se situent sur la commune de Denney.

M. Hubert Pelletey informe qu'une personne sera employée par la commune sous forme de contrat CAE CUI pour une durée de six mois à compter du 1er mai 2012. Cette personne sera affectée comme les années précédentes aux services techniques.

Le fleurissement cette année changera radicalement, les géraniums seront remplacés par des plantes vivaces et évolutives, par des minéraux, cailloux etc.. Il souligne que les plantes vivaces demandent moins d'entretien et surtout peu d'eau.

Mme Debuissou Marie-Claire fait le point sur les travaux :

- le lavoir a été remis en état, les fuites sont colmatées, il reste à reprendre le troisième bac, des devis sont en cours..
- Pont rue Courtot : refait entièrement, il reste à poser les gardes corps
- Pont rue de la Chaussée : Travaux d'étanchéité viennent de débiter
- Eclairage public : Avenue d'Alsace, rue Courtot, changement des luminaires pour économie d'énergie

Pour la réalisation des travaux réalisés sur le lavoir, au pont Courtot et celui rue de la Chaussée la commune a obtenu une subvention de 20000 € par le Député.

Le Maire remercie les conseillers qui ont participé au broyage des branches d'arbres rue du Bromont.

Documents à remettre aux Denneysiens :

- cérémonie du 8 Mai à 11 heures devant le monument
- balade contée sur le chemin de Compostelle le samedi 12 mai à 14h30

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Maire lève la séance à 22h45mn

Il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle

**Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.
Ce registre peut être consulté en mairie**